

ACTE D’ENGAGEMENT

Marché public n° AOO 2025-01

# 1. Pouvoir adjudicateur

Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)

Représentée par : la directrice générale de l’AGRASC

# 2. Objet du marché

Le présent marché a pour objet de confier au titulaire des mandats de vente d’immeubles par courtage aux enchères.

# 3. Procédure de passation

Appel d’offres ouvert en application des articles R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2162-5 du Code de la commande publique.

# 4. Identification du candidat

Nom / Raison sociale : ...................................................

Forme juridique : .........................................................

Adresse du siège social : .................................................

N° SIRET : ...................................................

Nom et qualité du signataire : ...................................................

# 5. Engagement

Après avoir pris connaissance du règlement de consultation, du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), du cahier des clauses techniques particulières (CCTP), du bordereau des prix unitaires (BPU) et du détail quantitatif estimatif (DQE),

Le candidat s’engage, conformément aux conditions définies dans les pièces constitutives du marché, à exécuter les prestations décrites pour le montant proposé dans l’offre financière, selon les modalités fixées dans le mémoire technique et le barème de commission.

# 6. Prix du marché

Le prestataire sera rémunéré sur la base d’une commission exprimée en pourcentage du prix de vente TTC des immeubles vendus. Les modalités précises figurent dans le barème de commission et indemnisation annexé.

# 7. Durée

Le marché est conclu pour une durée initiale de 24 mois à compter de sa notification. Il pourra être reconduit une fois pour 12 mois par décision expresse de l’AGRASC.

# 8. Modalités de paiement

Paiement sur présentation de factures via Chorus Pro. Délai global de paiement : 30 jours. Prestations rémunérées sur la base du BPU.

# 9. Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes, par ordre de priorité :

1. L’acte d’engagement (AE)

2. Le règlement de consultation (RC)

3. Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

4. Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

5. Le bordereau des prix unitaires (BPU)

6. Le détail quantitatif estimatif (DQE)

7. Le mémoire technique du titulaire

8. Le barème de commission et indemnisation proposé

# 10. Signature du titulaire

Fait à : ...................................................

Le : ...................................................

Nom et qualité : ...................................................

Signature et cachet :

# 11. Notification du marché

Nom du représentant de l’AGRASC : ...................................................

Qualité : ...................................................

Date de notification : ...................................................

Signature et cachet de l’AGRASC :